

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR D'ÉVAPORATION DE L'USINE LSR

1 Le projet de remplacement du compresseur d'évaporation de l'usine LSR a été approuvé le
2 27 juin 2019, par la décision D-2019-073 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2022, depuis le dernier rapport annuel, les travaux suivants ont été complétés :

- 6 • Finalisation des travaux de construction;
- 7 • Mise en service des équipements;
- 8 • Réalisation des essais de performance du compresseur;
- 9 • Préparation de la liste des déficiences du projet et début de la mise en place des correctifs;
- 10 • Début de la préparation de la documentation finale de projet.

11 En ce qui a trait à l'échéancier global du projet, le compresseur a été mis en service en
12 décembre 2021, comme prévu lors de la rédaction du Rapport annuel 2021. Les essais de
13 performance ont été réalisés au cours des mois suivants et les équipements répondent aux
14 attentes. Cependant, certaines déficiences rendant l'opération du système en mode pleinement
15 automatique ont été identifiées et le fournisseur travaille actuellement à l'implantation des
16 correctifs. Il est anticipé que ces travaux seront complétés en février 2023.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

17 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
18 les sommes encourues en date du 30 septembre 2022 et la projection des coûts qui sont requis
19 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 1 Au 30 septembre 2022, la finalisation du projet permet de réduire la projection finale des coûts
- 2 par rapport au budget initial. Les principaux écarts associés à chacun des postes budgétaires
- 3 restent identiques à ceux présentés au Rapport annuel 2021.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 4 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 5 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 35 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 35 ans (000 \$)	23 902	23 396

1 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement du**
2 **compresseur d'évaporation de l'usine LSR.**